

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 3194

présenté par

M. Ferrand, M. Savary, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

à l'amendement n° 2237 de Mme Coutelle

APRÈS L'ARTICLE 11 QUINQUIES

Substituer aux mots :

« la différenciation sexiste des prix »

les mots :

« les écarts de prix selon le sexe du consommateur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.